

Code entreprise :

Nom de l'employeur :

Code Site :

Nom de l'établissement :

Civilité :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville et Pays :

Identifiant :



BULLETIN DE RÉTRACTATION/SOUSCRIPTION POUR LA CÔTE D'IVOIRE

(Doit être reçu entre le 23 juin 2022 et le 28 juin 2022 au plus tard)

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance des conditions définitives de l'offre « Act 2022 », en particulier du prix de souscription :

décide de révoquer ma demande de réservation et de souscription faite dans le cadre de l'offre Act 2022. J'ai bien noté qu'aucune souscription à l'augmentation de capital de Nexans réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Groupe International de Nexans (PEGI) ne sera réalisée en mon nom, la présente rétractation valant pour l'intégralité de ma réservation.

OU

n'ayant pas fait de demande de réservation, décide de souscrire des actions Nexans par l'intermédiaire du FCPE Nexans Plus 2022, après avoir pris connaissance de la Brochure d'Information Act 2022, du Document d'informations clés pour l'investisseur du FCPE Nexans Plus 2022 et du Supplément Local mis à ma disposition avec le présent bulletin de rétractation/ souscription et déclare adhérer au Plan d'Épargne Groupe International de Nexans (PEGI), dans les conditions suivantes :

Ma souscription par apport personnel (exprimée en devise locale et d'un montant minimum équivalent à 10 euros) :

J'ai bien noté que mon versement dans la formule « Nexans Plus 2022 » sera automatiquement augmenté d'un complément bancaire égal à 5 fois mon apport personnel.

A , 0 0 FCFA

Mon règlement sera effectué de la façon suivante :

Par prélèvement sur salaire en versements égaux pour chaque période de paie, pendant 12 mois, pour un montant total de :

B , 0 0 FCFA

J'autorise mon employeur à retenir sur mon salaire une partie (représentant le versement égal mentionné ci-dessus) de l'avance accordée à chaque période de paie, à compter d'août 2022. Le montant de l'avance ne peut dépasser l'équivalent de 4.000 € dans ma devise locale.

OU

Par virement bancaire d'un montant indiqué dans la case C sur le compte bancaire suivant :

C , 0 0 FCFA

Titulaire du Compte : NEXANS COTE D'IVOIRE

BIC (Swift code) : SGCICIAB

IBAN : CI93 CI008 01111 0111773086-07 57

→ Je dois m'assurer que la case A = B ou A = C.

J'adhère aux déclarations et engagements mentionnés à la suite de ce bulletin de rétractation / souscription.

Date : le 2022

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS

- Je déclare que je suis titulaire d'un contrat de travail avec une des filiales du Groupe de Nexans adhérente au Plan d'Épargne Groupe International de Nexans (PEGI).
- Je déclare que j'aurai au moins trois (3) mois d'ancienneté dans le Groupe Nexans au 28 juin 2022.
- Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des informations relatives à l'opération Act 2022 mises à ma disposition sur le site intranet dédié à Act 2022 et/ou dans le dossier imprimé disponible sur demande.
- J'ai pris note que le montant de mon apport total dans le cadre d'Act 2022, incluant le complément bancaire (équivalent à 5 fois mon apport personnel), pendant la période de rétractation, ne peut excéder 25 % de ma rémunération annuelle brute estimée pour 2022.
- Je reconnais avoir été informé(e), après lecture des documents disponibles, que :
 - le montant de ma souscription pourra être réduit en cas de sursouscription selon les conditions décrites dans la Brochure d'Information ;
 - les règlements du PEGI et du FCPE Nexans Plus 2022 sont à ma disposition auprès de ma Direction des Ressources Humaines ;
- J'ai bien noté qu'en contrepartie de ma souscription d'actions Nexans, je recevrai un nombre de parts du FCPE Nexans Plus 2022 représentant les actions de Nexans que j'ai souscrites.
- J'ai bien noté que ma souscription me donnera droit à un abondement de Nexans dans les conditions décrites dans la Brochure d'Information. Cet abondement sera versé dans le FCPE « Actionariat Nexans » investi en actions Nexans.
- Je reconnais avoir été informé(e) que mes avoirs dans le PEGI seront indisponibles jusqu'au 26 juillet 2027, sauf dans les cas de déblocage anticipé prévus par le Supplément Local.
- Je déclare avoir conservé une copie du présent bulletin.
- Si j'ai opté pour le paiement en 12 mensualités en cochant la case y relative, j'autorise mon employeur à prélever sur mon salaire les 12 mensualités correspondant au montant de ma souscription. A cet effet, je m'engage à souscrire, par devant le Président du Tribunal du Travail du lieu de ma résidence ou à défaut par devant l'Inspecteur du Travail et des Lois Sociales, l'acte de cession volontaire de salaire nécessaire à l'exécution des prélèvements mensuels.
- En cas de règlement de ma souscription par prélèvement sur salaire en 12 mensualités, dans l'hypothèse où les rapports de travail avec mon employeur prennent fin, quel qu'en soit le motif, avant le règlement de l'intégralité des mensualités dues à ce titre, j'autorise ici irrévocablement mon employeur à retenir le solde du montant dû sur mon dernier salaire ou à compenser ce montant avec toute créance que j'aurais à son encontre. Par ailleurs, si la retenue ou compensation précitée ne suffit pas à régler le solde du montant dû au titre de ma souscription, ou est limitée en raison de la quotité de salaire insaisissable selon le droit des poursuites, je m'engage à verser à mon employeur le montant restant dans les 30 jours suivant la fin de mes rapports de travail.

Défaut de paiement

- En cas de défaut de paiement de mon règlement par virement bancaire, ma souscription sera annulée de plein droit à due concurrence.

Protection des données personnelles

- J'ai bien noté que les informations contenues dans le présent bulletin de souscription et/ou complétées sur le site internet dédié à Act 2022 seront utilisées dans le cadre d'un traitement informatique de données, soumis au règlement général sur la protection des données (règlement européen n° 2016/679) (le « RGPD »), ainsi qu'à toute loi locale applicable en matière de traitement des données, dont Nexans S.A. est responsable, mis en place avec l'assistance de mon employeur pour faire valoir mes droits au titre de la souscription d'actions réservée aux salariés du Groupe Nexans, via les FCPE, dans le cadre d'Act 2022.
- Je reconnais avoir été informé(e) que mes données personnelles fournies dans le cadre de ma participation à Act 2022 pourront être transmises par Nexans S.A., mon employeur, le centralisateur des souscriptions et teneur de compte conservateur de parts des FCPE et par tout autre intervenant expressément autorisé à recevoir et à conserver ces informations et à les traiter pour les besoins exclusifs de la gestion du PEGI et des FCPE, la tenue des comptes et le stockage informatique de ces données.
- Les données personnelles demandées dans le présent bulletin de souscription sont nécessaires et obligatoires pour ma participation à Act 2022. En l'absence de celles-ci, ma souscription ne pourra pas être prise en compte. Ces données seront conservées le temps nécessaire à la conclusion de l'opération et pour les besoins de la gestion d'Act 2022 jusqu'à la cession ou le rachat de mes parts de FCPE. Aussi, conformément au droit applicable en Côte d'Ivoire, j'autorise et donne expressément mon consentement préalable en vue du traitement de mes données personnelles pour les seuls besoins de ma participation à Act 2022.
- J'ai noté que je pourrai exercer un droit d'accès, de modification et de rectification, ou d'effacement (après le rachat de la totalité de mes actions au sein du PEGI), pour toute information concernant mes données personnelles. Je peux exercer ces droits :
 - En contactant BNP Paribas S.A. en écrivant à l'adresse suivante : BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises - TSA 80007 - 93736 Bobigny Cedex 09 ou en ligne sur le site Internet suivant : www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com ;
 - En contactant le délégué à la protection des données personnelles au sein du Groupe Nexans en écrivant à Mme Cecilia James, Nexans, 4 allée de l'Arche, 92070 Paris-La Défense cedex, France.
- Je note également que je dispose du droit de saisir l'autorité de contrôle française, la CNIL, pour toutes questions relatives à la protection de mes données personnelles, à l'adresse internet <https://www.cnil.fr>.
- La politique du Groupe Nexans en matière de protection des données personnelles est disponible sur l'intranet Nexans « Ethics Compliance ».